



# Réparations locatives à la charge du locataire et du propriétaire

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle.

## OBJECTIFS

- ✓ **Identifier** les travaux à la charge du locataire et du propriétaire

## PROGRAMME

- ✓ Identifier les travaux à la charge du locataire
- ✓ Décret de 1987
- ✓ Mise en situation pratique

## VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS  
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

### DURÉE

1 jour (soit 8 heures)  
8h / jour

### PRIX

477,00 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

### PUBLIC CONCERNÉ

Services technique/maintenance, gardiens d'immeuble, employés d'immeuble, concierges, techniciens de gestion locative, agences immobilières, syndicats, bailleurs sociaux

### PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

### PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

### FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

### ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances  
Questionnaire de satisfaction

### PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805  
Mail : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr)  
[www.ofib.fr](http://www.ofib.fr)